

Modalités de soutien des « ECOLES DE TRIATHLON » Label 2020/2021

Suite à la validation de leur label « école de triathlon », les clubs bénéficient d'un soutien lié à leur implication dans le domaine de la formation. Cela se caractérise par l'attribution d'un crédit formation consommable dans le catalogue des formations fédérales (BF, accompagnateur, formation santé...) en fonction du niveau de label comme défini ci-dessous :

- **Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€**
- **Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€**
- **Clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation d'une valeur de 700€**

Attention, ces valorisations faisant l'objet d'une enveloppe financière définie, le pourcentage de remboursement pourrait faire l'objet de révisions en fonction du nombre de demandes.

Le crédit formation est mobilisable sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2021.

Si la totalité du crédit n'est pas consommé celui-ci ne peut pas être reporté à l'année suivante.

Procédures de remboursement :

Questionnaire à remplir avant le 30 juin

<https://forms.gle/ontL4Ayw4QiGhps3A>

Pièces nécessaires : **Facture(s) au nom du club** + RIB
Les factures au nom de l'éducatrice ou de l'éducateur ne seront pas acceptées.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Julie SERRA (CTN) : jserra@fftri.com